

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES 2024-2025 (Ph. 1):

1. Participation des féminines et catégories autorisées :

-Les féminines sont autorisées à participer au championnat dans toutes les divisions sans aucunes restrictions.

De même, une équipe entièrement féminine pourra évoluer à n'importe quel niveau du championnat.

-Toutes les catégories d'âges sont autorisées à jouer au championnat uniquement à partir des benjamins.

2. Nouvelles équipes :

Quelque soit le niveau de compétition de ses joueurs, elles devront commencer dans la division la plus basse.

3. Déroulement des rencontres dans chaque division :

-Pour la PR et D1 : 4 joueurs désignés par A, B, C, D pour une équipe et par W, X, Y, Z pour l'autre équipe. L'ordre des parties est : AW-BX-CY-DZ-AX-BW-DY-CZ-Double1-Double2-AY-CW-DX-BZ. Soit 14 parties. Le placement des joueurs est libre.

-Pour les autres divisions : 3 joueurs désignés par A, B, C pour une équipe et par X, Y, Z pour l'autre équipe. L'ordre des parties est : AX-BY-CZ-BX-Double-AZ-CY-BZ-CX-AY. Soit 10 parties. Le placement des joueurs est libre.

-Pour toutes les divisions : Toutes les parties sont jouées. Les joueurs ne peuvent participer qu'à un seul double. Le comptage des points parties s'établit comme suit : 1 partie gagnée= 1 point, 1 partie perdue= 0 point. **Le capitaine de l'équipe visiteuse peut imposer son choix du nombre de table (2 ou 3); sauf si le club qui accueille ne peut pas réaliser son vœu pour une question de logistique de salle.**

4. Equipes incomplètes (avec un joueur dont l'absence est prévue ou non) :

-En PR et D1, l'équipe est autorisée à jouer avec 3 joueurs une fois par phase, deux fois et plus: rencontre perdue par pénalité 14/P avec 0 point. Pour les autres divisions, avec 2 joueurs, si pénalité, la mention sera 10/P avec 0 point.

-En PR et D1, "l'absent" est noté **obligatoirement** en D ou Z et sur le double 2, ses matchs sont notés perdus : 1/0. Pour les autres divisions, le joueur manquant est noté **obligatoirement** en C ou Z, avec les mêmes règles.

-Pour finir, on enlèvera 2 points parties au score final en **PR et D1** et 1 point partie pour les autres divisions.

5. Nombre d'équipes d'une même association par division :

Deux équipes d'une même association sont autorisées par division; cependant, en dernière division, une 3^{ème} voire une 4^{ème} équipe pourra être acceptée. **Dans tous les cas, toutes les équipes de la même association devront s'être rencontrées avant la fin de la 3^{ème} journée de la phase.**

6. Nombre d'équipes par division (ou par poule) :

-En règle générale, les divisions sont constituées de 7 voire 8 équipes. Cependant, on pourra être amené à faire des divisions avec deux poules, dans la division, de 5 ou 6 équipes. **Dans le cas de deux poules, deux journées de barrage seront alors programmées pour déterminer le classement final de la division.**

-Pour les divisions comptant seulement 3 voire 4 équipes, les rencontres seront disputées en aller-retour.

-En dernière division et si le nombre d'équipes le permet (au-delà de 8) deux poules géographiques seront élaborées.

7. Dates et heures des rencontres :

-En début de phase, chaque équipe indique à quelle heure et quel jour elle désire recevoir. Les dates choisies seront portées au calendrier et deviendront alors dates officielles.

-Ponctuellement, les rencontres pourront être reportées jusqu'au dimanche 17 heures qui suit la date officielle de la rencontre. Si les deux équipes sont d'accord, **la CSD devra être informée de ce report au plus tard à 20h, le lundi précédent la date officielle de la rencontre.**

-De même, les rencontres pourront être avancées si les deux équipes sont d'accord, **la CSD devra être informée, là aussi, au plus tard à 20h, le lundi précédent la date officielle de la rencontre.**

-Les reports au-delà du dimanche suivant la date officielle ne pourront être accordés par la CSD que dans des cas très exceptionnels (intempéries par exemple).

NB : Si les 2 équipes ne trouvent pas d'accord, c'est la CSD qui tranchera en étudiant au cas par cas !

8. Matériel :

Toutes les parties doivent se disputer avec des balles en plastique d'une même marque, d'une même couleur et de même référence. Celles-ci sont fournies par l'association recevant, qui doit en prévoir un nombre suffisamment important pour le bon déroulement de la rencontre.

9. Juge arbitrage :

Dans toutes les divisions, le rôle de juge arbitre sera tenu par un licencié, joueur ou non, du club recevant. A moins qu'une des deux équipes exige que ce rôle soit tenu par un JA officiel "neutre" qui sera alors désigné par la CSD.

10. Rôle du JA :

Il doit contrôler les licences, s'assurer qu'elles correspondent à la saison et à la phase en cours avec la mention "certificat médical présenté"; il doit mentionner au dos de la feuille de rencontre, rubrique "rapport du JA" les licences manquantes, ainsi que, dans le cas où la licence porterait la mention "ni entraînement ni compétition", qu'un certificat médical a bien été montré. Il est tenu de s'assurer que la composition des équipes est correcte (à défaut, en informer le capitaine défaillant), d'interdire de jouer au joueur n'ayant pas de certificat médical et de remplir ensuite la feuille. A la fin de la rencontre, il indiquera également au dos de la feuille, les cartons attribués aux joueurs, il fera signer les capitaines des deux équipes et indiquera leur numéro de licence, il signera lui-même la feuille de rencontre en vérifiant qu'il a bien indiqué son numéro de licence, son nom et son adresse. Il donnera ou imprimera une feuille à l'association qui s'est déplacée et les autres feuilles à l'association recevant.

11. Forfait :

-L'équipe non forfait devra remplir une feuille de rencontre indiquant les noms de ses joueurs prévus pour cette rencontre, en mentionnant pour l'équipe adverse "équipe non présentée". Le capitaine indiquera au dos, le jour et l'heure à laquelle il a été prévenu de l'absence de l'équipe ou, qu'une heure après l'heure prévue pour le début de la rencontre, l'équipe ne s'est pas présentée et n'a pas prévenu de son absence.

-Dans toutes les divisions du championnat, toute équipe a droit à un forfait par phase. **A partir de deux forfaits (forfait général), l'équipe ne peut plus continuer le championnat, perd tous ses points-rencontres et se voit rétrograder de deux divisions pour la phase suivante. S'il y a lieu, les autres équipes du club seront également rétrogradées d'une voire deux divisions pour garder l'ordre des équipes dans le championnat.**

-Attention, un forfait lors de la dernière journée du championnat en 2^{ème} phase implique une rétrogradation de deux divisions, sauf en dernière division (Titre II, Chap.7, Art. II.709.4 des règlements sportifs fédéraux).

-Un forfait non prévenu avant le mercredi de la rencontre sera verbalisé d'une amende de 50 € et de 30 € si le délai est respecté. Ces amendes seront perçues par le Comité départemental.

- La sanction sportive appliquée par la CSD sera la perte de la rencontre par forfait (0 point rencontre avec le score de 14/F en PR et D1 et 10/F pour les autres divisions).

12. Transmission des résultats :

-Les résultats ainsi que les feuilles de rencontre sont remontés via le logiciel "Girpe" ou saisis sur "l'espace mon club", par l'équipe qui reçoit, entre vendredi 22 heures et lundi 12 heures; à défaut de pouvoir être saisis, ces résultats devront être communiqués par SMS au 06.83.05.80.05 ou par mail: laurent.gaudel12@gmail.com, toujours avant lundi 12 heures. Si les délais ne sont pas respectés, l'équipe fautive aura une amende de 2 €.

En cas de saisie manuelle et afin d'en effectuer la vérification, la feuille devra être transmise par mail ou courrier avant le mercredi suivant la rencontre à l'adresse : GAUDEL Laurent 32 rue du Barri Fijaguet 12330 VALADY. Tout retard de transmission de la feuille de rencontre est également passible d'une amende de 2 €.

-En cas d'un forfait ou exempt : le capitaine de l'équipe non forfait ou devant jouer contre l'exempt doit également communiquer la liste de ses joueurs avant le mercredi suivant la date officielle de la rencontre.

13. Joueurs non qualifiés, Mauvaise composition d'équipe, Total des points-équipe non respecté :

Dans le cas où un joueur non qualifié (non licencié ou sans certificat médical) aurait participé à une rencontre, ainsi qu'une mauvaise composition d'équipe ou un total des points-équipe non respecté, la rencontre sera perdue par pénalité (0 point rencontre avec le score de 14/P en PR et D1 et 10/P pour les autres divisions).

14. Classement des équipes dans une division, Montées et descentes (Nouveautés 2024/2025) :

-Les règles pour le classement des équipes sont celles des règlements sportifs fédéraux (Titre I, Chap. 2, Art. I.202 et I.202.2) : "goal-average" général suivi d'un départage sur la rencontre particulière si l'égalité persiste.

-A l'issue de chaque phase, dans toute division (sauf en PR), **les 2 premiers accèdent à la division supérieure et les 2 derniers sont relégués en division inférieure, que cela soit dans une division complète ou non.**

-Le nombre de "montées - descentes" dans chaque division pourra être en fonction des descentes de la division supérieure : surtout s'il y a plusieurs descentes de régional en départemental, on parlera "d'effet en cascade".

-Si, à l'issue d'une phase, mis à part que les 2 premières équipes doivent monter, on pourra proposer la montée à l'équipe, finissant 3^{ème}. Si cette dernière refuse la montée, on maintiendra, en définitive, la ou les équipes classées dernières de la division supérieure. Cette règle ne s'applique pas sur les montées des deux dernières divisions, où on pourra prendre les équipes finissant au-delà de la 3^{ème} place, afin de compléter au maximum les divisions supérieures.

-En PR, un refus (pour quelque motif que ce soit) de monter en R4 deux phases de suite impliquera une rétrogradation d'une division.

15. Règle spécifique de composition d'équipe :

Le brûlage traditionnel n'est plus pris en compte, c'est le total des points de chaque équipe du club qui sera analysé. Le total de l'équipe 1 devra être supérieur à celui de l'équipe 2, qui lui-même, devra être supérieur à celui de l'équipe 3 et etc. Le total de points de la dernière équipe régionale sera également analysé par rapport à son équipe qui suit en départementale : là aussi, il devra être strictement supérieur. Pour comparer les totaux entre équipes de 4 et 3 joueurs, on étudiera leur moyenne de points. Se référer au point 3 du règlement régional par équipe qui est suivi par la CSD.

16. Autres points de règlement :

Pour tout autre cas ne figurant pas dans ce règlement spécifique à l'Aveyron, il faut se référer aux « Règlements sportifs fédéraux ». **Par contre, les « 14 degrés » exigés pour les rencontres ne sont pas en vigueur en départemental.**